

# TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME

## LES PROVINCIALES (*fin*).

DIX-SEPTIÈME LETTRE ESCRITTE PAR L'AUTEUR  
DES LETTRES AU PROVINCIAL AU REVEREND  
P. ANNAT, JESUITE. — Où l'on fait voir en levant  
l'équivoque du sens de Jansenius, qu'il n'y a aucune hérésie  
dans l'Eglise. On montre par le consentement unanime de  
tous les Theologiens, et principalement des Jésuites, que  
l'autorité des Papes et des Conciles œcuméniques n'est point  
infaillible dans les questions de fait..... I

DIX-HUITIÈME LETTRE AU REVEREND P. ANNAT,  
JESUITE. — On fait voir encore plus invinciblement par  
la réponse même du P. Annat, qu'il n'y a aucune hérésie dans  
l'Eglise : Que tout le monde condamne la doctrine que les  
Jésuites renferment dans le sens de Jansénius, et qu'ainsi  
tous les fidèles sont dans les mêmes sentimens sur la matiere  
des cinq Propositions. On marque la différence qu'il y a entre  
les disputes de droit et celles de fait, et on montre que, dans  
les questions de fait on doit plus s'en rapporter à ce qu'on  
voit qu'à aucune autorité humaine..... 30

## ÉCRITS POLÉMIQUES ATTRIBUÉS A PASCAL.

FRAGMENT D'UNE DIX-NEUVIÈME PROVINCIALE.. 63

LETTRE D'UN AVOCAT AU PARLEMENT A UN DE SES  
AMIS Touchant l'inquisition qu'on veut établir en France à  
l'occasion de la nouvelle Bulle du Pape Alexandre VII... 66

FACTUM POUR LES CUREZ DE PARIS Contre un Livre intitulé <i>Apologie pour les Casuistes, contre les calomnies des Jansénistes. A Paris, 1657. Et contre ceux qui l'ont composé, imprimé et débité.</i> . . . . .	87
RESPONSE DES CUREZ DE PARIS Pour soutenir le Factum par eux présenté à Messieurs les Vicaires Généraux, pour demander la censure de l'Apologie des Casuistes. Contre un escrit intitulé, <i>Refutation des Calomnies nouvellement publiées par les Auteurs d'un Factum sous le nom de Messieurs les Curez de Paris, etc.</i> . . . . .	106
CINQUIEME ESCRIT DES CUREZ DE PARIS Sur l'avantage que les Hérétiques prennent contre l'Eglise de la morale des Casuistes et des Jésuites. . . . .	123
PROJET DE MANDEMENT CONTRE L'APOLOGIE POUR LES CASUISTES. . . . .	140
SIXIEME ESCRIT DES CUREZ DE PARIS Où l'on fait voir par la dernière pièce des Jésuites, que leur Société entière est résolüe de ne point condamner l'Apologie : et où l'on monstre par plusieurs exemples, que c'est un principe des plus fermes de la conduite de ces Peres de défendre en corps les sentimens de leurs docteurs particuliers. . . . .	150
FACTUM DES CUREZ DE NEVERS Présenté à Monseigneur leur Evesque, en son Hostel Episcopal, contre le Livre intitulé <i>Apologie pour les Casuistes, etc. Imprimé à Paris l'an 1657</i> . . . . .	170
CENSURE D'un Livre Anonyme, intitulé <i>Apologie pour les Casuistes, etc.</i> , faite par Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Evesque de Nevers. . . . .	179